

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Le 8 septembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle l'Accueil, mardi le 8 septembre 2020, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Réal Rancourt, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Hugh Fortier
M^{mes} les conseillères Diana Bruneau et Priscillia Lefebvre

Étaient absents M. le maire Pierre Godbout ainsi que MM. les conseillers Vital Carrier et Claude Larouche.

M^{mes} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire suppléant, M. Réal Rancourt, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2020-09-125 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2020-09-126 Adoption du procès-verbal du 4 août 2020

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020 soit adopté tel que rédigé.

2020-90-127 Approbation des comptes

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 65 538,84 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

2020-09-128 Révisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les révisions budgétaires 2020 suivantes de l'Office municipal d'habitation :

24-04-2020	Augmentation de	5 \$
28-05-2020	Augmentation de	1 200 \$
08-06-2020	Augmentation de	212 \$
27-07-2020	Augmentation de	2 \$
07-08-2020	Augmentation de	54 \$

Ces révisions mentionnent une augmentation totale de la contribution de la municipalité de Poularies de 1 473 \$.

2020-09-129 Achat de sel à glace et transport de sable

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de sel et de sable pour l'hiver ainsi qu'une toile d'ensilage pour couvrir le tout, cette dépense est estimée à 2 500 \$ excluant les taxes.

2020-09-130 Cueillette des encombrants

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une cueillette des encombrants dans la semaine du 21 septembre 2020.

2020-09-131 Achat d'affiches de nom de rue

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat d'affiches de nom de rue afin de se conformer aux changements faits à la commission de la toponymie du Québec dans les années passées.

2020-09-132 Nettoyage d'égout

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le nettoyage des égouts de la municipalité. Cette dépense est estimée à environ 1 000 \$.

2020-09-133 Réserve de concassé

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat d'un voyage de concassé (0-3/4) afin d'avoir une réserve pour effectuer des réparations. Cette dépense est estimée à environ 400 \$ avant taxes.

Achat d'un compacteur d'asphalte

Ce sujet est remis à une séance subséquente.

Représentant au conseil d'administration de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest

Aucun élu n'est intéressé à siéger sur le conseil de la Corporation du transport.

2020-09-134 Proclamation Septembre 2020 mois des Grands Frères Grandes sœurs

ATTENDU QUE Grands Frères Grandes Sœurs d'Abitibi-Ouest crée, au sein même de notre communauté, des relations de mentorat inspirantes et déterminantes qui révèlent le plein potentiel des jeunes et les outillent pour l'avenir;

ET ATTENDU QU' il est rentable d'investir dans l'avenir des jeunes, puisque chaque dollar investit dans le mentorat rapporte 23 \$ à la société, car les jeunes ayant eu un mentor obtiennent de meilleurs résultats sur le plan économique, social et de la santé;

ET ATTENDU QU' en changeant le parcours de vie des jeunes, nous façonnons l'avenir économique et social de notre communauté;

ET ATTENDU QUE Grands Frères Grandes Sœurs d'Abitibi-Ouest crée plusieurs occasions pertinentes pour les bénévoles d'ici d'aider les jeunes à avoir l'avenir le plus brillant possible;

ET ATTENDU QUE l'objectif de l'organisme est de recruter davantage de bénévoles pour répondre aux besoins des jeunes de notre communauté;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de PROCLAMER PAR LA PRÉSENTE le mois de septembre 2020 comme étant le mois des Grands Frères Grandes Sœurs.

De plus, il est aussi résolu d'encourager tout le monde à devenir bénévole ou à faire un don en visitant www.abitibi.grandsfreresgrandesoeurs.ca afin de déterminer comment s'impliquer afin de révéler le plein potentiel des jeunes.

2020-09-135 Vente des lots épars

Il proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la vente des lots épars suivants, aux conditions énumérées:

1. Si vous êtes intéressé par l'achat d'un des lots mentionnés ci-dessous, un dépôt de 5% du prix de vente devra accompagner votre proposition d'achat, ce dépôt est payable par chèque à l'ordre de la « Municipalité de Poularies »;
2. Si la vente est conclue, le dépôt est appliqué sur le prix;
3. Le futur acheteur aura 15 jours pour confirmer par écrit sa proposition d'achat, sinon il sera rejeté et désisté. Le dépôt de 5% est alors gardé par la municipalité;
4. Après la confirmation écrite du futur acheteur, les parties ont 30 jours pour finaliser la transaction notariée. À noter, au prix de vente s'ajoutent les taxes de vente (TPS ET TVQ). Le solde dû de la vente doit être versé à la signature du contrat;
5. L'acheteur s'oblige à prendre l'immeuble (lots épars) dans l'état où il se trouve actuellement, déclarant et reconnaissant l'avoir vu, examiné et visité à sa satisfaction et en avoir examiné le potentiel et l'accepte dans son état actuel;
6. L'acheteur se doit de se conformer à tout règlement ou toute loi en vigueur dans la municipalité;
7. L'acheteur assumera les frais notarié et cadastral s'il y a lieu;
8. Les personnes intéressées doivent faire parvenir une proposition d'achat dans une enveloppe cachetée au bureau municipal, avant 15 heures, mardi le 29 septembre 2020 et y inscrire « **Lots épars** » dessus. L'ouverture des enveloppes sera effectuée le jour même après 15 h à la même adresse. S'il y a plus d'une personne intéressée par un lot, la Municipalité de Poularies fera un tirage au sort lors de la séance du conseil du mois de septembre.

VENTE DE LOTS ÉPARS SUIVANTS :

L'évaluation des lots épars a été établie en se servant de la grille d'évaluation préparée par le comité Multi ressources et acceptée par le conseil des maires de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Nouveau numéro de lot	Rang	Ancien numéro de lot	Adresse de localisation		Prix de vente
5 049 144	04	13/2, 14/2	RANG 4 ET 5	Ouest	23 284.00 \$
5 049 145	04	16/2, 17/2	RANG 4 ET 5	Ouest	24 492.00 \$
5 048 254	06	47	ROUTE 390	Est	29 184.00 \$
5 048 223 et 5 048 226	08-09	Rang 8 : 38 Rang 9 : 36/2, 37/2, 38, 39/2, 40/2	RANG 8 ET 9	Est	76 943.00 \$

2020-09-136 Nettoyage des fossés

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de nettoyage des fossés dans les rangs.

Soffite et fascia du garage

Ce sujet est remis à une séance subséquente.

Séance de travail

Il est convenu qu'aucune séance n'ait lieu en septembre 2020.

2020-09-137 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire _____ **Sec.-très./dir. gén.** _____

Je, Réal Rancourt, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.